



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Charte de modération des comptes Twitter et Instagram**

### **Objectifs des comptes**

Le compte @Prefet74 diffuse des informations et actualités en lien avec l'action de l'Etat dans le département de la Haute-Savoie. Il constitue également un espace d'échange et d'interaction avec ses abonnés et les utilisateurs de Twitter.

Le compte Instagram permet le partage de photos et de courtes vidéos afin de valoriser et faire connaître l'action des services de l'État .

### **Objectifs de la Charte**

La présente charte d'utilisation précise aux abonnés des comptes @Prefet74 et Instagram et aux utilisateurs de Twitter et Instagram les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

L'utilisateur Twitter et Instagram en consultant, s'abonnant et en interagissant avec le compte @Prefet74 et Instagram accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage à la respecter.

### **Accès aux comptes @Prefet74 et Instagram**

La consultation du fil d'actualité des comptes @Prefet74 et Instagram est libre. L'internaute a la possibilité de s'abonner au compte @Prefet74 et Instagram pour en recevoir automatiquement les tweets. Pour ce faire, il doit s'être inscrit au préalable sur Twitter et Instagram dans le respect des conditions définies par Twitter et Instagram pour son fonctionnement.

### **Suppression des contributions et désinscription**

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités des sites. A tout moment, l'utilisateur abonné aux comptes @Prefet74 et Instagram peut se désabonner

### **Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés**

En interagissant avec les comptes @Prefet74 et Instagram les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

A ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène
- Les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine
- Les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges
- Les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible
- Les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif
- Les retweets du compte @Prefet74 doivent être signalés comme tels. Les retweets falsifiés ou partiels faisant endosser au compte @Prefet74 une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte sont interdits

### **Réponse et modération**

L'espace d'information et d'échange constitué par le compte @Prefet74 est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.

En interagissant avec le compte @Prefet74, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés », notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

### **Evolution des comptes**

Les modalités d'accès et d'utilisation des comptes étant régies par les sociétés Twitter et Meta celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte